

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 158

Perpignan, le 21 AVR. 2023

Objet : avis sur le dossier de déclaration du forage de la pépinière du Mas Gource à Céret
(entreprise GEOFFROY)

Monsieur le Chef de service,

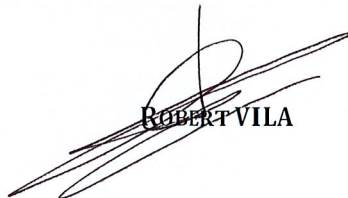
Vous soumettez le dossier cité en objet à l'avis de la CLE. Ce projet consiste à régulariser un ouvrage de prélèvement utilisé pour irriguer la pépinière du Mas Gource depuis 10 ans.

En termes **qualitatifs**, le dossier précise que l'ouvrage respectera les règles de l'art, aussi l'impact sera minime.

En termes **quantitatifs**, la profondeur de l'ouvrage est inconnue, et les horizons captés également, ce qui ne permet pas de se prononcer sur l'impact potentiel sur la/les nappes concernée(s). Il est nécessaire de disposer *a minima* de la profondeur mesurée du forage, ainsi que des horizons captés dans le cas où plusieurs nappes seraient concernées.

Aussi, en l'absence de ces éléments il ne m'est pas possible de me prononcer, le dossier est considéré **incomplet**.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA